

Session ordinaire du Conseil municipal de Libreville

Le compte administratif de 2014 à l'examen

Christian G. KOUIGA
Libreville/Gabon

SELON l'article 108, alinéa 1, de la loi organique n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation, les Conseils des collectivités locales se réunissent en session ordinaire, dans le courant du deuxième trimestre, pour examiner, en vue de leur adoption, les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent.

En la matière, depuis hier, les conseillers municipaux de Libreville (Hôtel de ville et les six arrondissements) sont réunis pour examiner les comptes de l'exercice 2014.

Certains ont saisi l'occasion pour soulever un certain nombre des préoccupations (au titre de divers), notamment l'éclairage public qui fait défaut dans certains quartiers de Libreville, la problématique des toilettes et des parkings publics.

Miroir du Gouvernement

Transport en commun, comme un boulet

DEPUIS près de deux semaines, les populations librevilloises broient du noir. Pour se déplacer, c'est la croix et la bannière. La faute à une politique de transport qui n'est pas suffisamment huilée, ne permettant plus à chacun de partir aisément d'un lieu à un autre.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir essayé. La création de la Société gabonaise de transport (Sogatra) s'avère être une goutte d'eau dans un océan de difficultés. Des bus et des voitures à usage de taxis ont été mis en circulation pour palier le problème. Que nenni. Visiblement, on prend les mêmes et on recommence. Entre les coûts pratiqués et une réalité sociale qui fait que le Gabonais moyen a du mal à joindre les deux bouts, il va bien falloir s'arrêter et reconsidérer les choses. Non plus qu'on assiste à une sorte de pavement et de dilapidation des maigres ressources dont dispose ladite société, comme l'on peut l'entendre ici et là.

Tout porte à croire que Sogatra, malgré d'énormes moyens consentis, avec l'argent du contribuable, éprouve toutes les difficultés du monde à rendre une copie propre. Les résultats attendus ne sont que l'ombre des espérances déçues des usagers. Pénurie de carburant, arraisonement des taxis pour attribution de nouveaux numéros de portière, telles sont les raisons évoquées pour justifier la galère vécue par les Librevillois ces temps-ci.

Pourquoi replonger dans les travers d'un calvaire que certains, notamment la ministre de tutelle, Paulette Mengue M'Owono, et ses administrés, ont le devoir d'éviter ? La faiblesse d'un certain nombre de décisions n'est perceptible que parce que les carences en termes d'expertise dans les différents domaines en cause ne souffrent d'aucune contestation. Hier les carburants, aujourd'hui les vignettes, personne ne peut douter aujourd'hui des faillites d'une politique des transports en porte-à-faux avec une demande de plus en plus croissante. Sauf à être guidé par une mauvaise foi à toute épreuve.

Cette vérité, loin d'être nouvelle, nécessite désormais la mise en place d'une politique avec une vision et un contenu. Cela implique qu'elle soit prise en compte par un gouvernement qui est, une fois encore, cloué au piloris. Or les comptes, Ona Ondo et ses ministres sont tenus de les rendre à une population qui n'est pas du tout rassurée.

Aujourd'hui on est loin des grandes images venues du Brésil et diffusées sur la chaîne de télévision publique, montrant les dirigeants de la Sogatra en train de présenter des bus et autres taxis compteurs censés venir mettre un terme au calvaire des usagers dans le cadre des transports urbains.

De la poudre aux yeux en fait, consistant à préférer des solutions subsidiaires au détriment des projets qui s'inscrivent dans la durée. Si le mérite est d'arriver à identifier le mal, le soigner c'est encore mieux. Le calvaire est d'autant plus important, qu'il ne se trouve aucune autorité pour venir informer les gens sur ce qui se passe réellement. Le bouche-à-oreille étant devenu la chose la plus partagée. Dans un univers où tous les moyens de communication existent, nombreux pourtant sont ceux qui s'en offusquent.

Comme un parfait pilotage à vue, le dossier des transports en commun ne semble conduire ceux qui en ont la responsabilité nulle part. Au point que tous les matins, c'est au petit bonheur la chance que les usagers rallient leurs divers lieux de travail. Avec ce que cela comporte comme risque et autres dommages susceptibles de peser dans la balance d'une efficacité recherchée par tous. Il ne fait donc l'ombre d'aucun doute, qu'au lieu de donner l'impression d'être spectateur d'une situation dont il devrait avoir les clés, le gouvernement se doit d'aller au front sur cet énième terrain d'une action dont les effets sont attendus. A défaut de continuer à traîner cette situation comme un boulet.

Même si de leur côté, les conseils municipaux de Libreville et d'Owendo, à l'origine de l'arrêt des taxis, ne sont exempts de tout reproche.



Photo : Ernest Mba

Les travaux sont dirigés par Mme Rose Christiane Ossouka-Raponda (c).



Photo : Ernest Mba

Les conseillers municipaux autour de la table.

Mais aussi le statut (qui n'a pas changé) de certains "chefs de villages" du sixième qui est pourtant devenu un arrondissement à part entière.

Lors de la session budgétaire de mars 2015, les conseillers municipaux avaient exigé comme préalable l'adoption du projet de budget primitif de l'année 2015 et l'examen du compte administratif 2014.

En réponse à cette préoccupation, on leur présenta l'exécution provisoire du budget primitif 2014, précisant que l'analyse dudit

compte allait intervenir lors de la session ordinaire dédiée à cet effet. Donc celle effective depuis hier.

Le compte administratif à l'examen fait apparaître les prévisions des recettes et les autorisations des dépenses inscrites au budget primitif de 2014, les modifications budgétaires et les écritures comptables (émissions de titre de recettes et mandatement de dépenses) passées par l'ordonnateur en cours d'exercice. Mais aussi les recettes non recouvrées issues de la différence entre les recettes émises et les recou-

vrements opérés ainsi que les dépenses mandatées non payées déterminées par la différence entre les dépenses et les paiements effectués. Il fait également apparaître le résultat de gestion obtenu par déduction des dépenses mandatées sur les titres de recettes émises.

Par définition, le compte administratif permet à l'ordonnateur de rendre compte de sa gestion, en justifiant les différentes autorisations de recettes et de dépenses consenties par le conseil municipal.

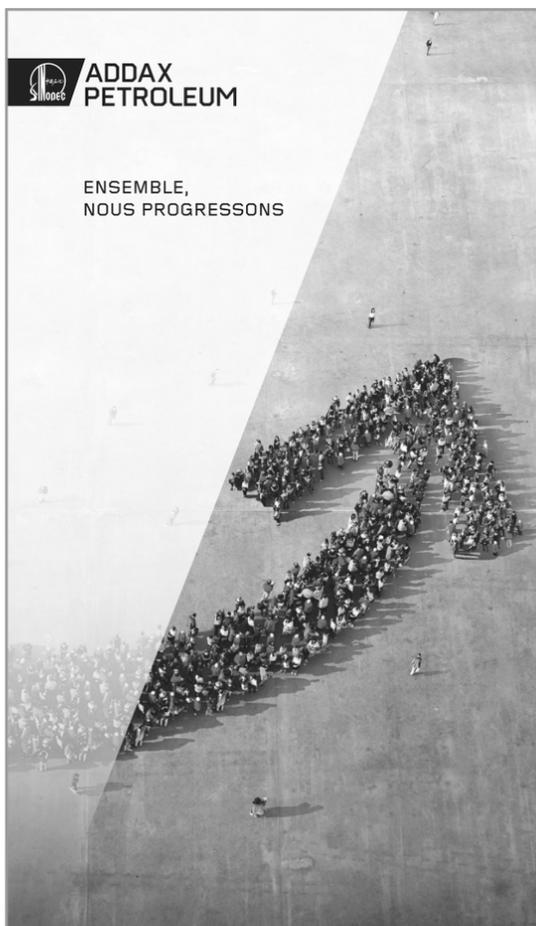
Dans ce sens, il retrace la situation réelle des écritures comptables relatives aux titres de recettes et des mandats émis au cours d'un exercice. Aussi, pour l'examen dudit compte, il a été proposé, d'une part, une comparaison entre les prévisions budgétaires et les émissions des titres de recettes et des mandats, effectuées par l'ordonnateur et, l'analyse des résultats du compte administratif, d'autre part.

Le budget primitif de l'exercice 2014, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 20 703 953 200 milliards, fait l'objet d'émissions des titres de recettes à hauteur de 22 768 071 768 et de mandats pour 20 124 097 266 milliards, soit respectivement des taux d'émissions de 109,97% et 97,19%. On note ainsi, pour 2014, un exercice positif de 3 515 788 890 milliards FCFA.

Les travaux qui s'achèvent aujourd'hui.

25e anniversaire du RPG

Le coup d'envoi des manifestations a été donné, hier, à l'hôtel Radisson, par son président Mba Abessole. A cette occasion, militants et sympathisants, venus nombreux, ont été invités à se réapproprier leur projet de société. Mais surtout de marquer un temps d'arrêt sur les crises multiformes que vit le Gabon ces derniers temps. Ces activités qui se poursuivent jusqu'au 4 juillet prochain ont inscrit au programme, une série de conférences-débats sur divers thèmes. Nous y reviendrons.



ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON

ADDAX PETROLEUM OIL & GAS GABON, opérateur dans le secteur pétrolier, recherche 1 collaborateur.

Ingénieur Projets Senior

Principales missions
Chargé de mener des activités quotidiennes de contrôle et d'exécution de projets, le candidat devra également:

- améliorer la performance de ses activités et gérer efficacement les équipes placées sous sa responsabilité
- communiquer dans le détail les objectifs, les buts à atteindre et les principales méthodes d'exécution des projets à tous les membres de l'équipe
- diriger l'équipe de construction des installations d'APOGG sur site, notamment le personnel chargé de la mise en service des équipements.

Profil
Anglais courant (écrit et oral)
Diplôme d'Ingénieur ou équivalent
15 ans d'expérience dans le secteur pétrolier.
Capacité à gérer des équipes multidisciplinaires et multiculturelles

Dépôt de candidatures: <https://www.addaxpetroleum.com/career-opportunities>